

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE La Maison Dieu

ARRETE MUNICIPAL N° 12

Du 06/10/2026

Rue de la Treille

Le Maire de La Maison Dieu,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

VU la demande de l'entreprise ou de l'organisateur,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux sur le réseau d'eau 8 Rue de la Treille,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 08/10/2026 au 15/10/2026 inclus, Rue de la Treille la circulation sera fermée dans les deux sens.

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **Rolland TP**.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de **La Maison Dieu**.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de **DIJON** dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Commandant le Groupement de Gendarmerie de **Clamecy** (dans toutes les zones), sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le directeur de Rolland TP
La Sous-Préfecture de Clamecy

A **La Maison Dieu**, le 06/10/2026

Le Maire, Patrick BUISSON

